

**6ÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE**

25 septembre 2024 – 19h00

Pavillon du Jardin, 5295, rue des Violettes, Québec

ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :

M. Benoît Gosselin	Président
Mme Chantale Coulombe	Vice-présidente
M. Émile Grégoire	Secrétaire
Mme Sonia Tchuembou	Trésorière
Mme Lison Boulanger	Administratrice
M. Moussa Diarso	Administrateur
M. Éric Rouillard	Administrateur
M. Marc Auger	Administrateur

ÉTAIENT ABSENTS(ES) :

Tous les administrateurs étaient présents

INVITÉ(ES) :

Mme Gabrielle Dutil	Conseillère en environnement – Ville de Québec – Présidente du programme d'accélérateur de la transition écologique.
M. David Viens	Directeur général – Capitale Nature.
Mme Geneviève Blouin	Conseillère en développement touristique – Destination Québec Cité.
M. Jean-Philippe Lehuu	Directeur général du SAISO Centre de plein air – Président du programme de création du nouveau centre de plein air récréotouristique 4 saisons.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
Mme Renée Poulin	Secrétaire de soutien
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, Arrondissement de Charlesbourg
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, district Louis XIV, Arrondissement de Charlesbourg
M. Alain Benoît	Assistant de Mme Marie-Pierre Boucher

Deux (2) citoyens assistent à cette assemblée.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR

6^{ème} assemblée ordinaire du Conseil de quartier d'Orsainville

- | | |
|---|-------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19h00 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19h02 |
| 3. Présentation sur le programme l'Accélérateur de la transition écologique | 19h05 |
| 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 2024 | 19h45 |
| 5. Suivi du procès-verbal | 19h50 |
| 6. Siègne vacant | 20h00 |
| 7. Dossiers du Conseil de quartier | 20h05 |
| • Planification stratégique 2025-2030 | |
| • Comité Environnement | |
| • Comité mobilité | |
| 8. Période d'intervention des conseillers municipaux | 20h35 |
| 9. Période de questions commentaires des citoyens | 20h45 |
| 10. Correspondance et trésorerie | 20h55 |
| • Paiement de la secrétaire de soutien | |
| 11. Divers | 21h00 |
| • Point de restitution et d'information | |
| 12. Levée de l'assemblée | 21h15 |

Note : L'horaire et à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions.

M. Benoît Gosselin
Président

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 6^{ème} assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gosselin fait la lecture de l'ordre du jour.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que le point no 3 pourrait être intitulé comme suit : Projet de conservation de la mise en valeur de la forêt du Lac des Roches.

SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉMILE GRÉGOIRE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. PRÉSENTATION SUR LE PROGRAMME L'ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PROJET DE CONSERVATION DE LA MISE EN VALEUR DE LA FORÊT DU LAC DES ROCHES

3.1 – Présentation de Mme Gabrielle Dutil

Il s'agit de deux programmes de conservation et de mise en valeur dans le secteur du Lac des Roches pour outiller le Conseil de quartier d'Orsainville afin de répondre aux questions des citoyens. Le premier projet arrive par le biais de l'accélérateur de la transition écologique. Ce projet vise à mobiliser les collectivités autour de la transition écologique dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable et la lutte aux changements climatiques.

3.2 – Présentation de M. Daniel Viens

Capitale Nature a été fondée il y a environ cinq ans. Il s'agit d'un organisme de conservation et son objectif est la préservation des milieux naturels sur le territoire de la région de la Capitale nationale et la région de Chaudière-Appalaches. On peut visiter la page Internet pour plus d'information : www.capitalenature.org

3.3 – Présentation de Mme Geneviève Blouin

Destination Québec Cité est un service de la Ville, mais c'est aussi l'Office du tourisme de Québec. L'organisme représente quatre municipalités régionales de comté, soit Jacques-Cartier, Portneuf, Côte de Beaupré, Île d'Orléans et incluant Wendake. Cela représente 150 membres. Il s'agit d'une association touristique

régionale qui fait la promotion de la Ville de Québec et apporte aussi un soutien aux entrepreneurs et promoteurs touristiques et par la formation et du financement.

3.4 – Présentation de Jean-Philippe Lehuu

Le Centre de plein air Le Saisonnier du Lac Beauport est un organisme sans but lucratif qui a été fondé à l’Ile d’Orléans en 1940 et qui a déménagé au Lac Beauport. L’organisme vient de fêter ses 82 ans en janvier 2024. L’objectif de l’organisme est le maintien d’un centre de plein air, camps de jour, classes nature où on accueille des groupes de répit, communautaires, etc. La mission est de rendre accessible le plein air, peu importe le revenu familial ou la capacité motrice des personnes.

M. Ernesto Salvador Cobos précise que les présentations se retrouveront sur la page du Conseil de quartier.

Questions et réponses

Question : Mme Chantale Coulombe demande si le financement qui a été reçu s’étale sur plusieurs années et il est ventilé sur combien de temps?

Réponse : Le financement est un montant unique utilisé pour la collaboration avec le consultant et développer certains plateaux d’activités sur le site. Il s’étale sur 18 mois.

Question : Où en est la planification?

Réponse : Dans le moment présent, nous débutons les consultations avec le consultant. Une rencontre est planifiée pour un développement de quatre à six mois pour les résultats livrables. Nous désirons nous assurer d’inviter certaines parties prenantes pour visualiser le SAISO de demain et pour obtenir les meilleures idées pour sa réalisation. Cela mélange des organismes issus de Charlesbourg et Limoilou, ainsi que des entreprises du milieu comme le RELAIS. Le milieu communautaire est aussi présent. L’enjeu est de voir le loisir et le tourisme de bien collaborer ensemble. Nous désirons que le tourisme soit le levier financier de notre mission sociale et rendre à faibles coûts certaines activités. Nous voulons être de moins en moins dépendants de subventions qui ne sont pas assurées d’années en années.

Question : Mme Coulombe demande si un avancement de la planification pourrait être disponible vers la fin février?

Réponse : Oui.

Question : Compte tenu qu'il y a 900 à 950 propriétaires sur ce territoire, M. Marc Auger demande s'il y a encore des constructions sur le territoire?

Réponse : Il y a quelques camps et des abris forestiers, mais c'est très minimaliste. Grâce à la réglementation municipale, on ne peut pas avoir d'installations sanitaires. Il y a trois prises d'eau sur le territoire, soit le lac Frigon, Notre-Dame et le Lac des Roches.

C'est un projet compliqué, mais c'est un beau projet. Il n'est pas nécessaire de toucher tous les propriétaires, mais d'en mobiliser certains, c'est-à-dire ceux qui veulent s'impliquer en conservation du territoire. Il faut obtenir l'autorisation des propriétaires, mais on ne les forcera pas à accueillir des gens sur leur propriété. On essaie de faire un « mapping » de qui se passe. Toutes ces informations sont importantes et elles permettent de voir comment le développement sera fait.

Question : Comment peut-on mobiliser les propriétaires? Comment peut-on faire pour occuper le territoire s'il est morcelé par des propriétaires qui ne veulent pas donner accès? Cela peut devenir compliqué.

Réponse : Il y a des propriétaires qui ont reçu un terrain en héritage et veulent le conserver tel quel, de génération en génération. Certains propriétaires veulent qu'il y ait un sentier qui passe sur leur terrain, car cela leur donne un certain sentiment de sécurité.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que c'est très intéressant pour la Ville qu'un organisme comme Capitale Nature vienne cartographier le territoire, parce qu'il y a des gens qui passent à pied, en vélo ou en moto. La Ville reçoit régulièrement des plaintes à ce sujet. Ce travail permet de créer une situation gagnant-gagnant.

Réponse : Cela fait partie du projet pour réfléchir à un type de gouvernance. Cela va se dessiner au fur et à mesure.

Question : Est-ce qu'il s'agit de propriétés privées ou des clubs?

Réponse : Il y a de tout. La Ville de Québec possède passablement de propriétés dans le secteur. Cela nous permet de donner une colonne vertébrale. Il y a des promoteurs immobiliers et des propriétaires terriens.

M. Gosselin mentionne qu'il s'agit d'un projet emballant, limitrophe au quartier d'Orsainville et couvrant 40 km². Actuellement, ce sont les gens qui sont les plus proches qui en profitent et il ne faudrait pas leur limiter l'accès. Actuellement, l'accès se passe bien, mais un peu de façon désordonnée, soit des marcheurs, vélos de montagne, etc. L'École secondaire des Sentiers a un programme de vélo de

montagne. Il soulève une inquiétude concernant le tourisme et les gens locaux. Il ne faudrait pas leur limiter l'accès.

Question : Est-ce que SAISO occupe les locaux de Plein Air Charlesbourg? Ces locaux sont beaucoup moins spacieux et procurent moins de capacité.

Réponse : Actuellement, l'organisme est en location. Il faut penser de quelle façon se fera la gouvernance, les opérations, etc. Faisons-nous de la mutualisation? Il faut penser à ces aspects et aussi, comment on peut accueillir des gens.

M. Gosselin mentionne qu'il s'agit d'un territoire énorme auquel il faut donner accès à tout le monde. Il y a déjà une petite rue pour se rendre à Plein Air Charlesbourg qui est déjà très saturée. Il faut bien penser à la façon dont on doit construire un pavillon d'accueil d'une certaine envergure. Le projet du prolongement du boulevard Loiret qui est mis en veilleuse présentement et qui pourrait se faire s'il n'y a aucun développement prévu.

Réponse : On veut construire un pavillon d'accueil qui doit être bien pensé.

Question : Un parc de cette envergure pourrait-il comporter plusieurs accès?
Réponse : Le territoire est entouré par Charlesbourg et Lac Beauport. C'est une opportunité; ce n'est pas juste une entrée. Il faut s'assurer d'un certain contrôle. Il y a un camping et un point d'eau. Il y a de quoi penser. Il faut qu'il soit accessible pour que les gens puissent s'y promener avec des activités qui seront payantes avec une certaine gratuité.

Question : M. Gosselin mentionne que ce territoire est assez reculé. Qu'en est-il du transport en commun?

Réponse : Il s'agit d'une grande forêt de Québec qui est très accessible. Le territoire est situé à deux kilomètres du Métrobus 801, à 500 mètres de marche et avec l'autobus FLEX, c'est accessible facilement en autobus. Les organismes du secteur ont tous mentionné que l'accessibilité est stimulante, car cela évite d'aller à la SEPAQ. Le RTC réfléchit aux moyens d'y accéder en transport en commun. Il y a des réflexions avec des partenaires pour la mobilité durable à moindre coût.

M. Gosselin mentionne qu'il faut travailler au niveau de l'accès. Depuis que Plein Air Charlesbourg est gratuit, le site est davantage fréquenté.

Mme Boulanger mentionne que M. Lagacé avait une vision d'un circuit touristique avec l'hôtel de notre quartier, avec des liens entre la montagne et la rivière du Berger qui nous amèneraient plus loin que Charlesbourg, avec des pistes cyclables et des sentiers, tout le long de la rivière du Berger, le Golf de la Faune et qui se rendrait de l'autre côté du boulevard Laurentien. Il y voyait un centre

touristique. Une rencontre est prévue le 29 octobre 2024 avec les conseils de quartier d'Orsainville, de Notre-Dame-des Laurentides et de Lac Saint-Charles seront invités. On désire avoir les coordonnées de M. Lagacé pour lui transmettre une invitation.

Mme Boulanger le contactera et fera un suivi.

On demande si on a eu des contacts avec la Table de quartier.

Question : M. Grégoire mentionne qu'il est question de camps de jour et de diversification pérenne. Est-ce que le site sera accessible toute l'année?

Réponse : Les camps de jour sont « les vaches à lait » de l'organisme. Pour le plein air, c'est 12 mois par an. On peut avoir des classes nature au printemps, en été et en automne. Il y a quand même des possibilités de permettre le récréotourisme, mais on n'avait pas le potentiel de ce nouveau site. Si Tourisme Québec fait partie de la solution, c'est très bien.

On mentionne que le Conseil de quartier avait signé une lettre d'appui au projet.

L'objectif de la présentation est de bien comprendre les deux projets qui sont interreliés. Le centre de plein air comporte 2% du territoire.

Action :

M. Gosselin mentionne qu'il révisera ce que le Conseil de quartier a appuyé et ce qui peut être fait.

Question : Mme Tchuembou demande ce que signifie un don « écologique »?

Réponse : Lorsqu'un propriétaire donne son terrain et que celui-ci a une valeur écologique, il y a un programme fédéral qui permet d'avoir un crédit d'impôt qui est très avantageux pour les propriétaires.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 26 JUIN 2024

CQO-24-CA-027

SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉMILE GRÉGOIRE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la 5e assemblée ordinaire du 26 juin 2024 tel que modifié.

ADOPTÉ

À la page 7 du procès-verbal, au point 5.3 – Consultation sur le zoo, il faut comprendre que « redonner le terrain à la population » signifie « redonner accès à la population » au terrain.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

5.1 – Maison de quartier

Une rencontre de la Table de quartier est planifiée à la fin d'octobre pour faire le point. Cette rencontre portera sur un éventuel projet d'une maison de quartier.

5.2 – Consultation sur le zoo

Mme Boulanger mentionne qu'elle a produit une note de suggestions qu'elle a transmise à M. Cobos. **La note se retrouve à l'annexe A du procès-verbal.**

En résumé, il s'agit d'un projet pédagogique qui vise davantage l'ornithologie et la flore. Elle a discuté avec certains membres du Club ornithologique de Québec et Monsieur David Viens, Directeur général – Capitale Nature. Au printemps, c'est la meilleure période pour l'observation des oiseaux. Ce projet peut s'étendre à la photographie et à la morphologie des oiseaux.

Il est mentionné que la partie verte sur le plan <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/CPFichierAzure.ashx?Fichier=df4096d0-3f30-4591-8046-7fe6bcaaa391.pdf> appartenant à la Capitale nationale doit être protégée, car on n'y retrouvera plus l'abondance de la migration des oiseaux.

Elle mentionne également l'origine des trois maisons ancestrales du site et de personnages importants tel que M. Michel Sarrazin, ainsi on peut faire un historique sur leur passé.

Des références sont incluses entre autres: www.ebird.org On y retrouve le Parc des Moulins et tous les oiseaux qui y passent chaque année. Elle espère que cela va attirer leur attention sur ce projet.

Il y avait deux périodes pour la collecte d'idées; la première s'adressait aux enseignants, aux étudiants et aux parents. Cette période se terminait au mois de juin. Par la suite, l'accès a été donné au public et aux conseils de quartier qui se terminait le 24 août 2024

M. Grégoire mentionne qu'il y aura des modulaires qui seront installés à l'École Du Phare, parce qu'il manque de place. Il se peut qu'ils deviennent mi-temporaire, mi-permanent parce qu'ils ont été achetés.

M. Auger mentionne qu'il a fait des recherches au registre foncier et il a remarqué la chaîne de titres. Il ne reste plus grand-chose du Parc des Moulins, quand on enlève les portions qui ont été cédées pour les écoles et le CPE.

Mme Boucher mentionne qu'il s'agit d'un terrain de 25 000 mètres carrés. Il se situe juste en bas du terrain de sport.

Suite un commentaire d'un citoyen, Mme Coulombe mentionne que la Commission de la Capitale Nationale (CCNQ) est chargée de prendre soin de la portion "Sentier des Moulins", la faune et la flore, au niveau du secteur de la rivière du Berger.

5.3 – Nomination de Mme Sonia Tchuembou au poste de trésorière.

CQO-24-CA-028

SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉMILE GRÉGOIRE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE QUE le Conseil de quartier confirme la nomination de Mme Sonia Tchuembou comme trésorière.

ADOPTÉ

6. SIÈGE VACANT

Mme Kimberly Lalonde-Bélanger a transmis au Conseil d'administration sa lettre de démission comme administratrice. Le Conseil d'administration lui adresse ses remerciements pour son implication.

7. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

7.1 – Planification stratégique 2025-2030

Mme Coulombe désire proposer une résolution afin d'accorder un mandat d'accompagnement de la part d'un professionnel provenant d'organismes offrant leur aide de façon bénévole, comme Bénévole d'Expertise. Ils ont une banque de professionnels qui peuvent nous soutenir afin de valider notre cheminement. Il y a beaucoup de flexibilité dans les rencontres et le professionnel s'adapte à nos besoins. On peut consulter le site Internet à www.benevole-expertise.com

M. Rouillard demande s'il est possible de faire une demande à la Ville si des coûts sont encourus pour la réalisation du plan d'actions. M. Cobos confirme que le Conseil de quartier peut faire une résolution à ce sujet.

Suite aux changements apportés au règlement de fonctionnement des conseils de quartiers, M. Cobos précise qu'il est possible de demander un financement pour élaborer le plan d'actions. Par contre, le Conseil de quartier peut aussi utiliser son budget de fonctionnement annuel de 2,500.00 \$ pour couvrir les frais encourus par un sondage ou une consultation.

Mme Coulombe mentionne que les coûts des services professionnels dans ce domaine sont très onéreux et qu'elle est mal à l'aise avec cet aspect.

Action

Mme Coulombe fera des recherches afin d'explorer les différentes alternatives.

7.2 – Comité Environnement

(LB Résolution rue des Fauvettes : Roseau Commun A/S du Min des Transports).

(CC: Résolution pour la production d'une bannière verticale du CQ)

Mme Boulanger mentionne avoir reçu de Madame Carine Blenny, ex-membre du comité de travail de l'environnement, un lien concernant l'intervention pour laquelle le ministère des Transports et Mobilité durable Québec fera « la guerre » au roseau commun sur une portion de l'autoroute 73 à Québec autres endroits, tels que Stoneham et Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier. Le secteur d'Orsainville devrait faire partie de la liste (A -73). Des pesticides seront utilisés.

Il y a des arbustes qui peuvent être plantés et qui ne seront pas étouffés par le roseau commun. Elle espère que MTMDQ va considérer, voire utiliser, cette alternative.

Le roseau commun commence à s'étendre sur la rue des Fauvettes. Il y en a beaucoup sur la rue du Périgord et une quantité énorme au Golf de la Faune. Il est souhaité que la plante soit coupée au printemps avant qu'elle ne produise ses graines et coupée à l'automne. Il n'est pas possible d'installer des toiles noires pendant quelques années, selon la Ville et Hydro-Québec. Plus on attend, plus il sera difficile de l'éradiquer et nous devons également utiliser les pesticides, ce qui serait dommage.

Un citoyen mentionne que la Ville, MTMDQ, le ministère de l'environnement Québec et Hydro-Québec devraient travailler ensemble.

Mme Boulanger précise que le MTMDQ a été rejoint par M. Lagacé l'an passé. Il y a eu une éradication à la hauteur du zoo seulement. Elle demande si la Ville peut également réagir sur ce dossier.

Suite à une dernière rencontre, Mme Boulanger mentionne que « Le Golf de la Faune » a le droit d'utiliser des pesticides, mais il n'est pas question d'éradiquer nécessairement le roseau commun.

M. Auger mentionne qu'il est difficile de faire des coupes autour des lacs et des rivières. Le pourtour doit être renaturalisé, sinon le Ministère de l'environnement intervient.

Action

Mme Coulombe mentionne qu'un suivi sera fait sur le dossier du roseau commun à la prochaine assemblée ordinaire d'octobre.

7.3 – Comité Mobilité

M. Grégoire mentionne que le Comité Mobilité a tenu une rencontre au début de septembre. Suite aux résolutions no CQO-24-CA-025 pour la rue des Cyprès et CQO-24-CA-026 pour la rue des Platanes, M. Grégoire fait la lecture des réponses de la Ville.

« CQO-24-CA-25 – Demande d'intervention pour vitesse sur la rue des Cyprès.

Comme vous le savez, la vitesse fait partie des préoccupations fréquentes des citoyens; la Ville reçoit annuellement plus de 1,200 demandes à ce sujet.

Compte tenu du grand nombre de demandes, il est essentiel d'établir des critères de priorisation afin de cibler les enjeux et les interventions les plus urgentes. Ces demandes sont divisées entre le STMI (Service du transport et de la mobilité intelligente) et le SPVQ (Service de police de la Ville de Québec) comme suit :

Le SPVQ prend en charge les demandes qui sont sur ou à proximité de :

- *Une école primaire et secondaire ;*
- *Un site accidentogène documenté ;*
- *Ime zone de chantier routier ou son cheminement de détour ;*
- *Grands axes routiers avec des débits de circulation élevés.*

En parallèle, le STMI doit aussi agir en fonction de critères de priorisation, qui doivent tenir compte des capacités opérationnelles des équipes d'analyse et de réalisation. L'objectif demeure toujours d'augmenter la sécurité routière dans tous les quartiers du territoire et d'intervenir adéquatement aux bons endroits.

Cette rue, comme toutes les autres rues locales de la Ville, sera donc analysée dans le cadre d'un processus multicritère géomatique, actuellement en développement par le STMI.

En fonction du pointage de priorité obtenu pour cette rue par ce modèle d'analyse, des relevés de vitesse pourraient être demandés pour valider les enjeux, et éventuellement des mesures d'atténuation pourraient y être déployées – en fonction des résultats et de la capacité opérationnelle. »

« CQO-24-CA-026 – Demande d’intervention pour vitesse sur l’avenue des Platanes.

Bonjour. Tout d’abord, merci pour votre demande et pour l’intérêt que vous portez à la mobilité active à Québec. Nous sommes sensibles aux problématiques que vous soulevez concernant l’avenue des Platanes et comprenons son importance pour la mobilité active dans le secteur.

Selon l’outil de priorisation pour la mise à niveau du réseau cyclable existant de la Ville de Québec, le lien cyclable de l’avenue des Platanes est identifié avec une priorité variant de modérée-élevée à élevée. Il est également identifié comme axe piétonnier de priorité très élevée à l’échelle du quartier.

L’ordre de priorisation des projets est actuellement à l’étude. Pour le moment, il n’est pas possible de vous fournir une année de réalisation pour la mise à niveau de cet axe de déplacements actifs.

Pour plus d’information sur nos actions, nous vous invitons à consulter le lien suivant sur la Vision de la mobilité active : Vision de la mobilité active (2023-2027).

« CQO-24-CA-06 – Demande d’implantation d’un corridor Vélo Cité (CVC) dans Orsainville

Tout d’abord, un grand merci pour l’enthousiasme dont le conseil de quartier fait preuve face à la planification des CVC et nous prenons bonne note de la disponibilité de ses membres pour nous faire part de leurs connaissances sur leur milieu.

Les analystes sont toujours en cours pour le projet entre la 79^e rue et la rue de la Faune afin de déterminer l’axe exact emprunté. Nous ne savons donc pas exactement quelle rue sera empruntée. Une fois l’analyse terminée, nous devons choisir si le projet se déploie de façon évolutive ou permanente.

Le déploiement des CVC se fait de deux façons, soit en projet évolutif ou en projet permanent. Un projet évolutif permet un déploiement rapide avec des travaux mineurs, soit du marquage, des balises et du travail sur la programmation des feux de circulation. Toutefois, pour utiliser ce mode de déploiement, la géométrie actuelle de la rue doit permettre l’insertion des liens cyclables. Les projets permanents sont des projets de plus grande envergure nécessitant des travaux majeurs et sont souvent beaucoup plus complexes à concevoir.

Nous ne sommes donc pas en mesure de vous confirmer encore une année de réalisation pour ce tronçon. Sachez toutefois que le conseil de quartier est toujours

invité aux consultations lorsqu'un projet traverse son secteur, vous serez donc informés lorsque la conception du projet débutera. »

M. Grégoire mentionne qu'un tableau sur MS Excel sur les rues et les intersections que les résidents ont mentionnées et une catégorisation de ces rues a été faite selon la vitesse, les piétons, les cyclistes, la proximité d'une école, etc. Il s'agit d'un premier outil qui va évoluer avec le temps. M. Grégoire si des actions ont été prises par le Conseil de quartier et est-ce que la Ville a pris aussi des actions? Le but du Comité Mobilité est d'être les yeux et les oreilles du quartier pour rapporter les problèmes.

Une résolution a été adoptée afin de vérifier si la Ville a pris action sur ce dossier.

Le Conseil de quartier se doit d'avoir les yeux ouverts, afin que les experts de la Ville puissent faire des changements. Les aménagements coûtent chers et ne peuvent être faits tous en même temps.

Une lettre de M. Pierre-Luc Lachance a été reçue et celle-ci fait un retour sur la stratégie de sécurité routière 2025-2029 qui fut élaborée. L'ancienne stratégie 2020-2024 arrive à échéance. Chaque conseil de quartier en a reçu une copie. Toutes les dimensions ont été identifiées, des capacités et des réflexions dues au vieillissement de la population. M. Grégoire fait la lecture de la réponse qui est en annexe au procès-verbal.

Il est vrai que l'est, au sud de la rivière du Berger est enclavée ainsi que le secteur nord. La rivière des Commissaires vient séparer; le boulevard Henri-Bourassa ou la rue des Platanes deviennent donc les seuls corridors pour se déplacer.

Concernant les sas sécuritaires, M. Grégoire mentionne qu'il en existe à l'école Oasis et à l'école du Plateau, Ils peuvent être empruntés et permettent d'éviter de faire des demi-tours et de reculer avec le véhicule.

Mme Boulanger mentionne que les saillies ne sont pas visibles et lorsqu'il pleut, on ne les voit pas. Il faudrait les peindre. Pour l'hiver, Mme Coulombe mentionne que des poteaux avec des pancartes jaunes devraient être installés, ce qui permettrait de les voir. M. Grégoire mentionne que les piétons doivent avoir priorité avec les saillies.

CQO-CA-24-029

SUR UNE PROPOSITION DE M. ERIC ROUILLARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, dans le contexte de la stratégie sur la sécurité routière, le

Conseil de quartier transmet la lettre à la Ville de Québec, ainsi qu'à M. Cobos en copie conforme.

On reproche aux automobilistes beaucoup d'infractions, mais les cyclistes ne font pas leurs arrêts obligatoires et « brûlent » les lumières rouges. On voit souvent deux personnes sur une trottinette, qui ne portent aucun casque, aucune lumière et en habits sombres. On démontre trop les automobilistes.

M. Moussa Diarso mentionne qu'il faut que les personnes vulnérables soient protégées. Avec les travaux sur la rue des Platanes, est-ce qu'une analyse pourrait être effectuée sur la vitesse? Est-ce que cela a augmenté le flux du trafic sur les autres rues? Est-il possible d'avoir des données pour obtenir des indications sur la rue des Platanes pour réduire la vitesse ou la chaussée?

M. Cobos mentionne que le service 311 peut donner des informations sur les travaux sur la rue des Platanes. La circulation est déviée dans les deux sens.

Concernant le projet des seuils de ralentissement, comme il s'agit d'un projet pilote de la Ville, pourquoi la rue des Wapitis a été sélectionnée pour ce projet? Mme Boucher ne peut donner d'informations pour l'instant.

Selon le Comité Mobilité, il s'agit d'un secteur enclavé. Il n'y a pas vraiment de trafic de transit qui passe, mais avec la rue du Daim et le trafic qui y circule, la rue des Wapitis est très utilisée.

Ce ne sont pas des gens qui passent à travers le quartier, mais plutôt des gens qui habitent dans ces rues, comme c'est le cas pour la rue du Lynx. Il y a d'autres rues qui sont affectées par le transit; ce sont des gens qui sont non-résidents du quartier.

Pour la rue des Platanes, Mme Boucher mentionne que la Ville vise une limite de 30 km/heure. Dans les besoins qui sont identifiés, il s'agit de petites rues et des résidences et ces rues sont déjà à une limite de 30 km/heure. Mais les automobilistes roulent quand même très vite, parfois entre 30 et 50 km/heure. La Ville doit également cibler les rues dans le cadre du projet pilote, compte tenu des coûts encourus.

M. Gosselin mentionne que la circulation est également très rapide sur la rue des Grizzly, car cette rue fait le lien aux nouveaux développements plus haut.

M. Grégoire mentionne que le Comité Mobilité voulait travailler sur l'intersection boulevard Jean-Talon et rue des Platanes concernant l'aménagement. Concernant l'annonce de la bonification de la couronne nord, le 11 septembre dernier, cela va

arriver en 2026 à Orsainville avec une zone FLEXIBUS qui couvrira le territoire d'Orsainville. En 2028, c'est une section A Vélo satellite à Orsainville, ainsi qu'un parcours haute fréquence qui reliera le Terminus Charlesbourg avec Lebourgneuf. A Vélo monte jusqu'à la rue Louis XIV jusqu'au Terminus Charlesbourg environ dès 2025.

Le Conseil de quartier est très satisfait de ces annonces, le lien Charlesbourg-Lebourgneuf est un lien important. On espère que le financement sera au rendez-vous. Il s'agit de 15 millions par an. Le Gouvernement provincial pourrait financer davantage et un plan de financement à long terme est nécessaire plutôt que de le négocier chaque année.

Mme Boucher mentionne qu'il y a nécessité, pour le RTC, de revoir l'ensemble de son offre de service. Avec le tramway qui se rendra jusqu'à la 41^e rue, cela permettra de redéployer des autobus dans le secteur nord. Il faut que la Ville s'assure d'offrir des alternatives de transport aux automobilistes afin de les inciter à changer leur mode de transport.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

8.1 – Plan du plein air urbain

Mme Boucher mentionne que le plan du plein air urbain sera bientôt disponible.

8.2 – Sommet des aînés

Mme Boucher mentionne que le Sommet des aînés revient le 24 octobre 2024 à l'Arpidrome de Charlesbourg. Le partage d'information est nécessaire. Suite au premier sommet, le besoin de rester en contact est présent et il est intéressant de connaître les réalisations d'une année à l'autre. Il faut maintenir le dialogue, répondre aux besoins et les élu(e)s d'arrondissements seront invités à être présents.

Les invitations ont été envoyées à la FADOC, la Table des aînés de la Capitale nationale, l'AQDR et tous les regroupements. Ceux qui ont déjà participé au premier sommet reçoivent une invitation.

8.3 – Activités pour l'Halloween

Mme Boucher mentionne que le Conseil d'arrondissement a voté un financement pour une activité d'Halloween, le 7 novembre, au Moulin des Jésuites. Pour les adolescents, l'activité se tiendra à Maria-Goretti, par différentes corporations de loisirs, avec la maison hantée.

8.4 – Cueillette des ordures

A compter du 7 octobre prochain, Mme Boucher mentionne que la cueillette des ordures et des résidus alimentaires se fera aux deux semaines dans tous les arrondissements à l'exception de l'arrondissement de la Cité-Limoilou, de Beauport et l'avenue Maguire. Un carton d'information sera distribué aux résidents.

Il y a toujours la possibilité, pour répondre aux besoins, de demander des bacs additionnels. La Ville économise 400,000.00 \$ suite à cette initiative.

Ce changement aidera au déneigement mais n'en augmentera pas la fréquence.

8.5 – Soirée citoyenne

Mme Boucher mentionne que les résidents recevront une invitation par courrier à la soirée citoyenne prévue le 7 novembre 2024, dans la salle polyvalente de la piscine Bourg-Royal. Les deux conseils de quartier sont invités pour 18 h 30 et les citoyens se présenteront pour 19 h 15. Les conseils de quartier seront invités à expliquer leur mission et leurs rôles et ainsi, donner une vitrine aux résidents. C'est dans le rôle des conseillers municipaux de tenir ce type d'activité, de façon apolitique.

8.6 – Vitesse sur la rue des Thuyas, insécurité des citoyens et respect entre cyclistes et automobilistes

M. Éric Ralph Mercier mentionne qu'il a été interpellé par des résidents de la rue des Thuyas, car apparemment, il y aurait eu des altercations et des jeunes qui sont allés sonner aux portes. Ces résidents ont des craintes et demandent beaucoup plus d'éclairage. On sent qu'il existe une tension qui n'existait pas autrefois. La dynamique change. Les résidents demandent beaucoup plus de surveillance policière, mais c'est complexe. C'est beaucoup plus grand comme problématique et il s'agit d'un problème social.

Concernant la mobilité, M. Mercier est très satisfait de voir le tableau qui a été produit et aimerait en savoir plus sur le sujet. Il s'agit d'une excellente initiative.

Concernant la vitesse, M. Mercier précise qu'il est un cycliste chacun de nous sommes cycliste et automobiliste en même temps et il exprime des craintes à se rendre dans le quartier Limoilou. Il en appelle à la civilité des cyclistes. Personnellement, lorsque je traverse une rue, il descend de son vélo et il marche. Il faut bien s'entendre et se respecter comme cycliste et automobiliste.

M. Gosselin demande si les radars photos seraient efficaces. M. Mercier mentionne qu'à un certain moment donné, ces derniers ne sont plus efficaces. Est-

ce que donner des contraventions est la bonne façon d'éduquer les gens? La circulation à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue des Platanes est rapide.

Quand on parle de se rendre dans certains secteurs, Mme Coulombe précise qu'elle ne veut pas qu'un cycliste soit heurté par son véhicule. Il y a beaucoup de cyclistes qui ne portent pas de casque de sécurité et qui ne semblaient pas se rendre compte jusqu'à quel point sont vulnérables. Mme Boucher renchérit en précisant que depuis qu'elle a commencé à se déplacer à vélo elle a constaté qu'en tant qu'automobiliste on se rend pas nécessairement compte de la vulnérabilité des cyclistes sur les routes. Il y a beaucoup de travail à faire par rapport aux comportements et des cyclistes et des automobilistes.

Sur la piste cyclable du chemin Sainte-Foy, un citoyen mentionne que les cyclistes n'arrêtent pas à leur lumière. Mme Coulombe précise que ce sont des corridors vélo et qu'il s'agit d'un moyen de transport pour les gens qui travaillent. Mais il existe beaucoup de problématiques, entre autres les véhicules lourds et les angles morts.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Une citoyenne fait aussi remarquer le manque de civisme des automobilistes et les manquements des cyclistes au code de la sécurité routière, ce qui peut entraîner des situations accidentogènes et décourager une frange de la population de faire du vélo dans certains quartier de la Ville.

10. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

CQO-24-CA-030

SUR UNE PROPOSITION DE M. MARC AUGER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville défraie un montant de 95.00 \$ à l'attention de Mme Renée Poulin pour la rédaction du procès-verbal de la 6^e assemblée ordinaire.

ADOPTÉ

11. DIVERS

11.1 – Diversité dans le jardin

Mme Boulanger présente trois documents qui peuvent donner de l'inspiration dans un jardin.

- Coup de pouce vert pour votre quartier – Nature Québec.
- Quatre espèces pour verdir votre quartier.

- Découvrir les murs végétalisés.
- Diversifier votre jardin – Des espèces à découvrir pour augmenter la diversité – Ville de Québec.

Une conférence aura lieu le 29 octobre 2024. Pour plus d'informations, on peut consulter le site Internet à l'adresse www.prescri-nature.org

11.2 – Carte-mémoire pour les aînés – Projet d'initiative

Mme Renée Poulin présente la carte-mémoire pour les aînés qui a été produite par le Conseil de quartier de Vanier dans le cadre d'un projet d'initiative. Cette carte-mémoire peut servir d'inspiration pour les aînés du quartier d'Orsainville.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin lève l'assemblée à 21 h 40.

SIGNÉ

SIGNÉ

M. Benoît Gosselin, président

M. Émile Grégoire, secrétaire

Liste des résolutions adoptées au procès-verbal

N° de la résolution	Objet	Page
CQO-24-CA-027	Adoption de l'ordre du jour.	
CQO-24-CA-028		
Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Demande d'intervention concernant la vitesse sur l'avenue Des Platanes	
CQO-24-CA-030	Paiement de la secrétaire de soutien.	

Devenir un site pédagogique de la biodiversité et par le fait même un site d'ornithologie. Cela peut aller très loin en apprentissage.

La morphologie des oiseaux, l'observation, la patience, les recherches, l'étude des comportements, l'apprentissage de la prise de photos et bien d'autres choses. Au printemps l'arrivée des oiseaux migrateurs, passereaux, etc. la période de nidification en y incluant tous les végétaux nécessaires pour leur alimentation, et tout cela juste avant la fin des classes. L'installation de nichoirs pour un retour de l'hirondelle bicoloré et/ou du merle bleu de l'Est. Une expérience à vivre. Une belle activité à poursuivre avec leurs parents, amis ou autres durant l'été. De plus, on peut y intégrer un site pour retrouver les marques historiques des scientifiques ayant été des précurseurs de la biodiversité, honorés et/ou actifs sur les terres de l'ex-Jardin zoologique de Québec, autrefois de Charlesbourg. Ils ont été des naturalistes, biologistes, botanistes, agronomes, ornithologues, horticulteurs, taxonomistes, ingénieurs forestiers, géographes et généticiens.. Page 9 Réf. « Mémoire sur la stratégie en faveur de la biodiversité à Québec ». Sur le site de la ville de Québec, conseil de quartier _ Orsainville. (CQO). Voici quelques-uns de ces précurseurs: Michel Sarrazin, (1659-1734), « Une petite plaque à sa mémoire était fixée, jusqu'à récemment, au sol sur un immense rocher à l'Ouest de la maison Brassard de l'ex-Jardin zoologique du Québec, à Orsainville ». Page 10 Johan Beetz (1874-1949), « il participe ... , en 1932 à la fondation du Jardin zoologique de Charlesbourg.... » page 11 « ... a eu la responsabilité durant plusieurs années du Jardin zoologique... ». Page 13 Abbé Léon Provencher (1820-1892) « Fondateur, rédacteur et auteur dans « Le Naturaliste canadien »... Page 14 Plusieurs autres, dont également ceux de notre ère que pour en nommés que quelques uns, tel que : Raymond Cayouette, (1916-2006) ornithologue, auteur. Son nom a été octroyé à l'une des trois maisons (Maison Cayouette) sur le site du Parc des Moulins et qu'il a occupé avec sa famille. Il a oeuvré et dirigé le Jardin zoologique du Québec. Il a débuté comme ornithologue de 1940 et actif jusqu'en 1991. En «1955: Cofondateur du Club ornithologie de Québec (COQ) qui ouvrira la voie à la création d'une trentaine d'autres clubs similaires au Québec». En 2005, il est récipiendaire du Prix Charles Eusèbe-Dionne. Page 22-23 Jacques Prescott, biologiste, naturaliste, auteur, Conservateur en chef du Jardin zoologique du Québec jusqu'en 2006, par la suite Conseiller en biodiversité et développement durable auprès du gouvernement du Québec. Il est professeur associé à la chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi et reporter au magazine NATURE

SAUVAGE. En 2005, il fût honoré par l'Université de Montréal. Réf. « Mémoire sur la stratégie en faveur de la biodiversité à Québec ». Sur le site de la ville de Québec, conseil de quartier _Orsainville. Page 28
<https://www.naturesauvage.ca/collaborateurs/>
<https://fas.umontreal.ca/faculte/prix-distinctions/diplomes-dhonneur/2005/jacques-prescott/> Notre histoire : Sur ce site d'apprentissage, des plaques commémoratives de plusieurs d'entre elles devraient renaître ou réinstallées, des personnes importantes de notre société qui ont contribué à la biodiversité. Également, avec les changements climatiques et le déclin des abeilles, une apiculture et sa végétation florale pourrait y être instaurées. Peu importe votre choix, la biodiversité en serait un des plus remarquable dans votre décision. Ce site entouré d'un magnifique boisé, d'une rivière favorisera la visite de tous les oiseaux, dès le mois d'avril. Qu'ils soient commun ou non à venir nous visiter. Cela serait tout en votre honneur, vous seriez peut-être le premier centre de service scolaire à pouvoir permettre à la Ville de Québec de devenir « Villes Amies des oiseaux » 2 Sites web intéressants : « Québec Oiseaux et Nature Canada oeuvrent depuis plusieurs années sur un programme de certification pancanadien pour reconnaître les « Villes amies des oiseaux » et célébrer leur apport à la sauvegarde des oiseaux au sein de leurs municipalités. 1- <https://www.youtube.com/watch?v=zi2uDsjeA6Q>. » 2- Un site de l'Université Cornell _CornellLab of ornithology des USA est utilisé pour comptabiliser ces visiteurs annuellement, même le Parc des Moulins y figure. EBIRD <https://ebird.org/hotspot/L726312/bird-list?yr=cur&rank=lrec> La création d'un Jardin de biodiversité urbain au Nord de Québec et accessible à tous, mais tout particulièrement aux Orsainvillois et les citoyens des autres arrondissement au Nord de la ville pourraient profiter d'un aménagement agréable à fréquenter, car nous y avons perdu bien des choses sur ce site. Plus besoin de faire des kilomètres pour voir la nature en effervescence, et ce n'est pas tous les gens qui on la change de se déplacer pour fréquenter, le Maizeret, Cap Tourmente, Marais du Nord, Marais Provancher et bien d'autres. Pourquoi aller ailleurs, lorsqu'on a ici à Orsainville ce que la nature nous a donné. Exploitions-la au lieu d'anéantir ce qui en reste. Le printemps est l'éveille de la nature et on doit en faire profiter le plus de personnes possibles par l'apprentissage et de bonne bouffée d'air pour la santé physique et mentale. Élèves, parents et citoyens bénévoles à l`oeuvre si nécessaire. Tout est là, il suffit de prendre position pour recevoir une pédagogie en direct.